

Enquête NOYADES 2018

Recueil national

1^{er} juin -
30 septembre
2018

Enquête organisée par Santé publique France, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Sports et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Questionnaire à remplir pour toute noyade ou quasi-noyade suivie d'une hospitalisation ou d'un décès, survenue entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2018, ayant fait l'objet d'une intervention des secours organisés.

Questionnaire à saisir sous : <https://voozano.santepubliquefrance.fr/noyades2018/> ou à renvoyer rempli à IPSOS :

Courrier : IPSOS - Enquête NOYADES 2018 - 35 rue du Val de Marne - 75013 PARIS, Fax : 01 41 98 99 11 ou Email : noyades2018@ipsos-direct.fr

Information préalable de la personne (voir consignes au verso)

ORGANISME DE SECOURS : Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Département : [] [] [] Nom de la personne chargée du recueil :

INTERVENTION : Date : []
Heure : [] [] heures [] [] minutes
Code postal du lieu d'intervention : [] [] [] [] [] [] []

PERSONNE ACCIDENTÉE : Nom (3 premières lettres) : [] [] [] Prénom (initiale) : [] [] Sexe : M F
Date de naissance : []
ou âge : [] [] ans
Département de résidence habituelle : [] [] [] ou pays de résidence :

LIEU DE NOYADE :

- Piscine privée familiale Fleuve, rivière, rigole, canal Mer, dans la bande des 300 mètres
 Piscine publique ou privée payante (ex. municipale, base de loisirs, parc d'attractions) Plan d'eau, étang, lac, mare Mer, au-delà de la bande des 300 mètres
 Piscine privée à usage collectif (ex. hôtel, résidence, camping, club de vacances)
 Autre lieu (baignoire, bassin, piscine gonflable), précisez :

SÉCURITÉ DU LIEU (définitions au verso) :

- Si piscine privée : Enterrée Hors-sol Dispositif de sécurité : Oui Non
Type de dispositif : Barrière Alarme Couverture Abri Autre :
Dispositif conforme à la réglementation : Oui Non et/ou année d'installation : [] [] [] [] []
Dispositif en place : Oui Non Précisez :
Si cours d'eau, plan d'eau ou mer : Zone de baignade surveillée : Oui Non Zone de baignade interdite : Oui Non

CONDITION DE SURVENUE : Noyade accidentelle Agression Tentative de suicide, suicide Origine non connue

STADE DE NOYADE : 1-Aquastress 2-Petite noyade 3-Grande noyade 4-Anoxie
(définitions au verso)

ACTIVITÉ PRATIQUÉE (plusieurs réponses possibles) :

- Baignade Bateau à voile (plaisance) Bateau à moteur (plaisance) Bodyboard (ou surf)
 Canoë, kayak ou rafting Stand up paddle Pêche Planche à voile
 Plongée apnée Plongée bouteille Plongeon Scooter des mers
 Autre activité pratiquée, précisez (ex. : matelas pneumatique, ski nautique...):
Pratique encadrée : Oui Non

CIRCONSTANCES DE LA NOYADE (plusieurs réponses possibles) :

- Malaise Malaise cardiaque Malaise vagal Phase digestive Hydrocution
 Épilepsie Chute Courants, baines Ne sait pas nager Manque de surveillance
 Épuisement Autre(s) circonstance(s) (ex. : conduite à risque, portait secours, accident de circulation...) :

Alcool : Oui Non
Port d'un gilet de sauvetage : Oui Non

DEVENIR IMMÉDIAT : Décès sur le lieu de la noyade Hospitalisation
Hôpital Service Ville

SORTIE DE L'HÔPITAL : Date de sortie : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Décédé à l'hôpital
Séquelles : Oui Non Si oui, précisez :



Enquête NOYADES 2018

Recueil national

1^{er} juin -
30 septembre
2018

Un questionnaire doit être rempli pour toute personne victime d'une noyade ou d'une quasi-noyade suivie d'une hospitalisation ou d'un décès, survenue entre le 1er juin et le 30 septembre 2018 sur le territoire français, et ayant fait l'objet d'une intervention des secours organisés.

Dans la mesure du possible, les secours doivent informer la victime ou sa famille que les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique dans le but de recenser et décrire les noyades afin d'adapter au mieux les campagnes de prévention. Une fiche d'information est remise à cet effet. Le destinataire de ces informations est Santé publique France et la société Ipsos à qui la réalisation de l'enquête a été confiée par Santé publique France. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, la personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification à ces informations et peut s'opposer à ce que les données la concernant fassent l'objet d'un traitement automatisé. Ce droit s'exerce par la personne concernée ou ses représentants légaux au moment de la collecte (possibilité de transmettre la fiche à minima sans les initiales des nom et prénom) ou ultérieurement auprès de Santé publique France, Direction des maladies non transmissibles et traumatismes, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex (01 41 79 57 33). Pour que l'enquête puisse être exhaustive, toute fiche, même incomplète, devra être envoyée à Ipsos.

DÉFINITIONS

• Sécurité du lieu

Dispositif de sécurité de piscine :

- barrière (norme NF P90-306) souple ou rigide d'une hauteur d'au moins 1,10 m entre deux points d'appui, munie d'un portillon, de préférence à fermeture automatique ;
- alarme sonore de piscine (norme NF P90-307) placée à la surface de l'eau ou autour du bassin ;
- couverture (norme NF P90-308) souple ou rigide fermant le bassin (volet roulant automatique...);
- abri de piscine (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé.

Zone de baignade surveillée : zone de baignade aménagée, bénéficiant d'une surveillance par un professionnel assurant la sécurité des baigneurs.

Zone de baignade interdite : zone de baignade dangereuse où il est indiqué qu'il est interdit de se baigner.

• Stade de la noyade :

Stade 1 = aquastress : pas d'inhalation liquidienne, angoisse, hyperventilation, tachycardie, tremblements.

Stade 2 = petite noyade : encombrement liquidien broncho-pulmonaire, cyanose des extrémités, hypothermie.

Stade 3 = grande noyade : obnubilation ou coma, état de détresse respiratoire aiguë.

Stade 4 = anoxie : arrêt cardio-respiratoire en cours d'installation ou avéré et coma aréactif.

Le questionnaire doit être **complété le jour même de la noyade** par l'équipe d'intervention auprès du noyé et **renvoyé sans délai à Ipsos** (ou au plus tard dans les trois jours).

Les données sur le devenir à la sortie de l'hôpital (décès, séquelles) doivent, dans la mesure du possible et sous réserve de l'absence d'opposition de la personne concernée ou ses représentants légaux, être complétées lorsqu'elles sont connues.

Les questionnaires doivent être saisis sous : <https://voozanoo.santepubliquefrance.fr/noyades2018/> ou renvoyés remplis à Ipsos :

par fax : **01 41 98 99 11**,

par mail : **noyades2018@ipsos-direct.fr**,

ou par courrier :

IPSOS - Enquête NOYADES 2018
35 rue du Val de Marne
75013 PARIS

Tous renseignements sur le déroulement de l'enquête doivent être demandés à Ipsos.

Personnes contacts : Ulrich Kaczor et Cécile Renaudie, 01 79 51 70 07, noyades2018@ipsos-direct.fr

Les contacts à Santé publique France :

Aymeric Ung (01 41 79 57 33, aymeric.ung@santepubliquefrance.fr)

Louis-Marie Paget (01 41 79 57 52, louis-marie.paget@santepubliquefrance.fr)

Arnaud Gautier (01 71 80 16 42, arnaud.gautier@santepubliquefrance.fr)

Nathalie Beltzer (01 55 12 53 02, nathalie.beltzer@santepubliquefrance.fr)

Dr Bertrand Thélot (01 41 79 68 75, bertrand.thelot@santepubliquefrance.fr)

Ce questionnaire est disponible auprès des personnes ci-dessus et sur le site de Santé publique France :

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Noyades>